



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Baud, M. Aragon

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 21 |
| Présents : | 14 |
| Votants | 15 |
| Dont pouvoirs | 01 |

N° 2022-53

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 25 Novembre 2021

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2022-23 du 3 mai 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2313, B2315, B2316, sises 199 chemin de zone, le Grand Châble, à Beaumont 74160

N° 2022-53



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 074-217400316-20220630-D2022_53-DE



- Décision 2022-24 du 18 mai 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1385, B1386, B1627, sises rue Beaupré, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-25 du 25 mai 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38C route de la Marguerite, les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-26 du 7 juin 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2719, B2720, B2721, sises ZA Juge Guérin, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-27 du 7 juin 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2717, B2718, sises ZA Juge Guérin, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-28 du 10 juin 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2036, B2063, B2065, B2067 sises 253 route du Petit-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-29 du 10 juin 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2266, sises 224 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-30 du 16 juin 2022 : renonciation au droit de préemption les parcelles cadastrées B1873 et B1889, sises 385 rue Beaupré, le Grand Châble, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- Prend acte de ces décisions.

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

